



AS/Ega/Inf (2014) 17

2 juin 2014

Fegainf17_2014

Original: anglais

Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Charte des engagements des membres de l'Alliance parlementaire contre la haine

Je, soussigné(e) ..., en prenant les fonctions de membre de l'Alliance parlementaire contre la haine,

rappelant la Résolution 1967 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur Une stratégie pour la prévention du racisme et de l'intolérance en Europe et la Recommandation (97)20 du Comité des Ministres sur le discours de haine ;

saluant les activités de campagne du « Mouvement contre le discours de haine » et reconnaissant l'importance du travail effectué par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) ;

considérant que le discours de haine et les manifestations de racisme et d'intolérance pour quelque motif que ce soit sont un fléau affectant tous les pays européens et tous les niveaux de la société ;

affirmant que le discours de haine et les manifestations d'intolérance pour quelque motif que ce soit ne sont pas compatibles avec le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et devraient être condamnés ;

inquiet(ète) à l'idée que la crise économique et financière puisse amplifier le discours de haine, le racisme et l'intolérance qui sont déjà présents dans la société ;

se fondant sur les principes de la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste élaborée sous les auspices de la Commission consultative de l'UE sur le racisme et la xénophobie et encourageant son application ;

convaincu(e) du rôle crucial joué par les responsables politiques dans la lutte contre le discours de haine, le racisme et l'intolérance,

m'engage en signant la présente Charte :

- à prendre position ouvertement, fermement et de manière proactive contre le racisme, la haine et l'intolérance pour quelque motif que ce soit ;
- à promouvoir la non-discrimination et le respect de la diversité, tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles ;
- à sensibiliser les responsables politiques et la société civile contre le racisme et l'intolérance au niveau national et au niveau européen ;
- à faire campagne par tout moyen contre le racisme, la haine et l'intolérance, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux, en coopération avec les parlements nationaux, au niveau national et européen ;
- à échanger avec des parlementaires d'autres pays des informations sur les lois et les bonnes pratiques s'agissant de prévention et de lutte contre le racisme, la haine et l'intolérance ;
- à soutenir et à participer au travail des comités nationaux du « Mouvement contre le discours de haine » du Conseil de l'Europe.

Date
Signature